

Transmettre

en Auvergne-Rhône-Alpes

LA LETTRE TRANSMISSION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Édition de Haute-Loire- novembre 2023

TRANSMISSION / RETRAITE, J'ANTICIPE ET JE M'Y PRÉPARE !

1 journée d'information pour les agriculteurs de + de 57 ans, toutes productions confondues, sur les étapes de la transmission.
Intervention de la MSA et des conseillers transmission de la Chambre d'agriculture 43.

1 MARDI 28 NOVEMBRE 2023
ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE
-CHATEAU MICHEL
DE 10H00 A 16H30 à **YSSINGEAUX**

2 VENDREDI 8 DECEMBRE 2023
IMMEUBLE INTERCONSULAIRE
SALLE INTERCONSULAIRE
DE 10H00 A 16H30 au **PUY-EN-VELAY**

3 JEUDI 30 NOVEMBRE 2023
ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVENUE LEON BLUM- SALLE 109
DE 10H00 A 12H30 à **BRIOUDE**

ET
MARDI 19 DECEMBRE 2023
ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVENUE LEON BLUM- SALLE 109
DE 13H30 A 16H30 à **BRIOUDE**

AU PROGRAMME

Intervention de la MSA

De 10h à 12h30 :
Point sur la réforme de la retraite et les évolutions en cours (retraite légale, retraite carrière longue, retraite à 1000€)

Cumul emploi retraite

Démarches pour cesser son activité (bulletin de mutation, parcelle subsistance...)

Intervention de Florence MOURY **(uniquement sur le Puy)**,
Conseillère numérique (rôle et domaine d'intervention...)

Intervention du service juridique

De 13h30 à 16h30
Formalités liées à votre cessation d'activité
statut du fermage
Types de baux
Préparer sa succession

LE STAGE TEST

EN VUE DE LA REPRISE D'EXPLOITATION

Vous avez trouvé un repreneur hors cadre familial.

Vous pouvez l'accueillir en stage sous, sur une durée maximale **de 12 mois** (pour une reprise d'une exploitation individuelle) à **15 mois** (dans le cadre d'une association). Cela permet de vérifier que vous êtes capables de travailler ensemble (dans le cadre d'une association) ou de vous rassurer sur le sérieux de votre repreneur et d'affiner son projet...

LE POINT ACCUEIL TRANSMISSION (PAT)



Le Point Accueil Transmission vous reçoit pour répondre à vos interrogations, vous mettre en relation avec des experts compétents, et élaborer un plan d'action pour réussir votre projet.
Des permanences vous sont proposées sur les antennes de Brioude, Saugues et Yssingaux.

Entretien sur rendez-vous, contact :
Josiane MEJEAN 04 71 07 21 55 ou
06 80 98 76 30

Lieux	horaires	Dates	
BRIOUDE ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE	10 h à 12 h	25/01/2024	25/04/2024
		22/02/2024	23/05/2024
		28/03/2024	27/06/2024
SAUGUES ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE	10 h à 12 h	19/01/2024	19/04/2024
		16/02/2024	17/05/2024
		15/03/2024	21/06/2024
YSSINGEAUX ANTENNE CHAMBRE D'AGRICULTURE	10 h à 12 h	11/01/2024	11/04/2024
		08/02/2024	09/05/2024
		14/03/2024	13/06/2024

+ DE 60

futurs cédants accueillis en
2022 au Point
Accueil Transmission (PAT)

LA FORMATION, UNE ETAPE CLÉ POUR UNE TRANSMISSION REUSSIE

Vous avez des questions sur votre retraite, votre cessation d'activité et les modalités de transmission (aspects juridiques, fiscaux ou administratifs...) ? Pour vous accompagner dans votre réflexion, les Chambres d'agriculture proposent une gamme de formations aux tarifs attractifs. Basées sur l'intervention d'experts, l'analyse de cas concrets, le partage d'expériences avec d'autres futurs cédants..., ces formations vous permettront de préparer sereinement la transmission de votre activité.

Alors, quel que soit votre âge et l'avancement de votre réflexion, faites confiance aux chambres d'agriculture pour faire de votre transmission une réussite !

FORMATION

PREPARER LA TRANSMISSION DE SON EXPLOITATION

Parce que mes choix d'aujourd'hui feront ma ferme de demain...

4 et 5 décembre 2023

Yssingaux (2 jours)

Intervenants

M MARION, formateur CFPPA

C VIALLE, conseillère entreprise

JF PERRIN, conseiller bâtiment.

Responsable de stage :

Josiane MEJEAN (CDA43)

06 80 98 76 30

OBJECTIFS :

Comprendre les motivations des porteurs de projets potentiels pour mieux réfléchir à l'attractivité de son exploitation agricole

Envisager et accepter un autre avenir pour son exploitation

Anticiper une reprise, prendre conscience des potentiels de son exploitation et la rendre attractive pour les autres.



Renseignements - Inscription

Josiane MEJEAN au 04 71 07 21 55



En Haute-Loire : d'ici 2026, plus de 30% des chefs d'exploitation atteindront l'âge de la retraite.

- soit 150 à 200 agriculteurs

- 1/3 des reprises se font hors cadre familial

TRANSMETTRE SON EXPLOITATION, ÇA SE PRÉPARE !



ANTICIPER L'AVENIR

10 ANS AVANT

Déterminer les enjeux et les étapes clés pour l'avenir de votre exploitation

DÉFINIR SON PROJET

5 ANS AVANT

Identifier vos envies, vos besoins et faire les bons choix pour réussir votre sortie du métier

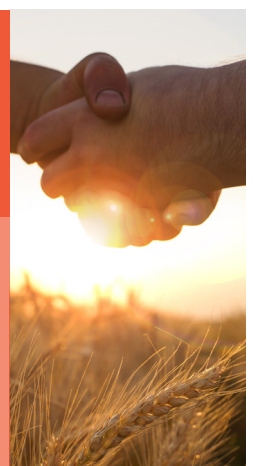
TROUVER UN REPRENEUR

2 ANS AVANT

Utiliser des outils reconnus et préparer l'accueil de votre futur repreneur

CONCRÉTISER SON ARRÊT D'ACTIVITÉ

Réaliser sereinement vos démarches de cessation et de transfert de votre exploitation



Ayez le bon réflexe, venez nous parler de vos projets !

Contactez votre **Point Accueil Transmission** au 04 71 07 21 55

Quelques soient vos choix, l'important c'est de bénéficier de conseils adaptés à votre projet.

Les Chambres d'agriculture vous accompagnent à chaque étape de votre future transmission : information et orientation dispositifs d'aides à la réflexion, formations, outils de mise en relation cédants/repreneurs (Répertoire Départ Installation)...

RÉFORME DES RETRAITES : CE QUI A CHANGÉ

Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023, la réforme des retraites instaure de nouvelles mesures notamment concernant l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions.

Recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite

Vous êtes né	Âge légal	Trimestres exigés
Entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
En 1962	62 ans et 6 mois	169
En 1963	62 ans et 9 mois	170
En 1964	63 ans	171
En 1965	63 ans et 3 mois	172
En 1966	63 ans et 6 mois	172
En 1967	63 ans et 9 mois	172
En 1968 et après	64 ans	172

La réforme prévoit également la possibilité de partir plus tôt si vous avez commencé à travailler jeune.

Pour plus d'informations, contactez votre Point Accueil Transmission.

Augmentation du montant de la retraite minimale

- Pour les retraites prenant effet **à compter du 1^{er} septembre 2023** : la retraite minimale augmentera, au maximum, de 100 € brut/mois pour les personnes ayant une carrière complète au SMIC. Ces montants seront proratisés pour les personnes ayant une carrière cotisée incomplète.
- Pour les retraités **avant le 1^{er} septembre 2023** : les assurés ayant au moins 120 trimestres cotisés et une retraite au taux maximum bénéficieront d'une augmentation de leur retraite allant jusqu'à 100 € brut/mois pour une carrière complète.

AGRICULTEURS EXPÉRIMENTÉS : TRANSMETTEZ VOTRE SAVOIR-FAIRE !

Vous avez plus de 50 ans et vous êtes installé depuis au moins 5 ans ? Vous souhaitez transmettre vos connaissances techniques et ouvrir vos perspectives pour le devenir de votre exploitation ?

Le nouveau dispositif « Transmettre mon savoir-faire agricole » qui sera déployé par le Conseil régional **courant 2024** peut vous intéresser.

De quoi s'agit-il ?

Ce dispositif vous permet d'accueillir une personne en parcours à l'installation, sous forme de salariat, pour une durée de 3 à 12 mois.

Le salaire versé sera subventionné à hauteur de 50 % dans le cadre du FEADER.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, contactez les conseillers transmission de votre Chambre d'agriculture.



Pour pouvoir bénéficier du dispositif, vous devrez avoir suivi une formation sur le thème de l'accueil de personnes sur les exploitations.



LES TRUCS ET ASTUCES DE VOS CONSEILLERS



FORMALITÉS

Vous souhaitez déclarer des modifications concernant votre exploitation ou déclarer votre cessation d'activité ?

Pas nécessaire de contacter tous les organismes concernés, **RDV sur www.guichet-entreprises.fr !**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Guichet Unique des Entreprises (GUE)



remplace le Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

L'objectif ? Simplifier les formalités des entreprises et regrouper, dans un registre unique, toutes les informations les concernant.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Pour quoi faire ?

De plus en plus de démarches en lien avec votre exploitation doivent être réalisées en ligne. Pour sécuriser vos déclarations, il est souvent demandé de prouver votre identité et de posséder une signature électronique.

C'est le cas par exemple pour déclarer la cessation de votre activité au GUE (voir ci-contre).

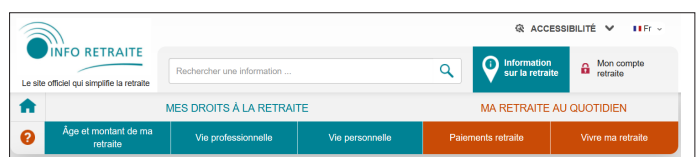


Les Chambres d'agriculture peuvent vous accompagner dans la réalisation de ces formalités et vous orienter pour l'obtention de votre signature électronique. Renseignez-vous auprès de nos conseillers !

RETRAITES

Vous voulez obtenir votre relevé de carrière ? Avoir une idée sur votre date de départ en retraite et son montant ?

RDV sur www.info-retraite.fr !



TÉMOIGNAGE

Leur transmission, ils en parlent

Sylvie et Thierry PASCAL ont transmis leur ferme en 2022 après 5 ans de réflexion et de démarches. Ils n'avaient pas de repreneur familial pour leur ferme en élevage bovins dans le département de la Drôme, dans le Trièves, à 1 000 m d'altitude. La rencontre de porteurs de projets en 2017 a été le démarrage d'un processus de transmission réussi, processus finalement long mais nécessaire, aussi bien pour eux que pour les repreneurs.

Quand avez-vous commencé à parler transmission ?

Thierry : C'était en 2017/2018, nous avons commencé à en parler entre nous et avec nos filles, car il était clair que nous n'avions pas de repreneur dans notre entourage.

Sylvie : Cette période a coïncidé avec la rencontre d'Aymeric, Lucie et Pierre qui cherchaient à s'installer sur le secteur.

Comment avez-vous rencontré vos repreneurs ?

Sylvie : Une première rencontre s'est faite par l'intermédiaire d'un voisin qui accueillait ces jeunes en stage. À l'époque, ils étaient au début de leur projet et de leur recherche. Une fois les conditions et prix de vente fixés nous avons toutefois diffusé une offre au RDI pour ne pas se fermer de porte. Nous avons eu quelques contacts, mais les premiers auront finalement été les bons.

Vous avez décidé de tout vendre (bâtiments, maison, foncier en propriété) ; quelles sont les raisons qui vous ont poussé vers ce choix ?

Thierry : Notre maison est très proche des bâtiments, et nous ne voulions pas rester sur place. Avoir ses repreneurs sous les yeux tous les jours sachant qu'ils vont faire différemment de vous n'est pas sain, ni pour eux ni pour nous. La mauvaise expérience d'un voisin nous a conforté dans ce choix.

Sylvie : Pour partir il fallait vendre, sinon nous aurions eu trop de frais d'entretien. La décision a été difficile à prendre mais une fois prise ça a été un poids en moins et nous avons pu avancer.

Il a finalement fallu presque 5 ans pour concrétiser cette transmission, n'est-ce pas trop long ?

Thierry : Non, il fallait bien ça ! Ça nous a permis de cheminer, de régler tous les aspects techniques et administratifs :



vente avec la SAFER et Terre de Liens, régularisation d'échanges de parcelles, début du passage en AB pour faciliter l'installation des jeunes, lancement du stage Test avec la Chambre d'agriculture et de notre projet de nouveau logement. Ça a également permis aux jeunes de mûrir leur projet, se former et trouver un nouvel associé.

Aujourd'hui comment vivez-vous votre arrêt d'activité ?

Sylvie : On ne regrette rien, c'est une nouvelle vie. Je suis salariée à temps partiel comme auxiliaire de vie car je n'ai pas encore l'âge de la retraite.

Thierry : J'avais peur que ce soit difficile mais ça se passe très bien, même si l'absence des vaches reste un sujet sensible. Je fais du vélo, m'occupe du jardin, je peux donner un coup de main aux jeunes s'ils me le demandent. Le fait d'avoir eu ce projet de construction de notre maison nous a aidé à tourner la page. Ce qui a été difficile a surtout été le regard des autres : vendre la ferme familiale, « ça ne se fait pas », surtout à des jeunes qui ne sont pas du pays et qui font du bio ! Mais on ne regrette rien, et si c'était à refaire on le referait !

Le mot du conseiller

Ce projet de transmission a été suivi par la Chambre d'agriculture (Audit transmission, inscription au RDI, Stage Test, lien avec les différents intervenants).

Il met en lumière deux facteurs clés de réussite : l'anticipation et la capacité à se détacher de sa ferme, physiquement comme mentalement.

La possibilité pour les cédants de construire un nouveau logement sur une parcelle en propriété a été déterminant. L'anticipation a également permis l'adaptation de l'exploitation des cédants (bovins mixtes en conventionnel) aux besoins des repreneurs identifiés (caprins lait et céréales avec transformation et vente directe en Agriculture Biologique).

VOS INTERLOCUTRICES



Chambre d'agriculture de Haute-Loire

Josiane MEJEAN

Conseillère Installation Transmission

04 71 07 21 55 - jmejean@haute-loire.chambagri.fr

www.haute-loire.chambre-agriculture.fr

Vos sites utiles :

www.repertoireinstallation.com

www.transmettreenagriculture.fr

Elodie BOZZI

Répertoire Départ Installation

Stage Test Installation/transmission

04 71 07 21 48 - ebozzi@haute-loire.chambagri.fr



Avec le soutien financier de :

